

DÉPARTEMENT
Indre-et-Loire

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 octobre 2017

ARRONDISSEMENT
TOURS

MAIRIE
La Membrolle-sur-Choisille

Nbre de Membres en exercice : 18
Nbre de Présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 13

Le 19 octobre 2017, à 20 heures 00,

Le Conseil municipal de la Commune de la Membrolle-sur-Choisille, dument convoqué le 12 octobre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MARAIS, Maire

Présents : M. MARAIS – M. SALAUN – M. BOIGEGRAIN – M. FLEUREAU – MME RUQUOIS – MME DABAN-SIGRIST – MME POTEL – MME GATESOUBE – M. DUPUET – MME LAMIRAULT – MME CAILLEAU – MME PERRETIER – M. BICHAUD

Pouvoir : M. DUPUET A M. FLEUREAU

Absent : M. CLAVIER – M. FRESNEAU – M. MENNECIER – MME JABOT – MME TANT

Objet de la Délibération :

DEL19102017-02

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Vu la délibération en date du 23 février 2016 fixant les tarifs de location en vigueur,

Considérant la nécessité d'actualiser ceux-ci et les propositions de la commission exposées par Mme RUQUOIS, 4^{ème} Adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Fixe le tarif de location de la salle des fêtes comme suit pour les demandes de location effectuées à partir du 1er janvier 2018**

LOCATAIRE	SALLE			SONO
	½ journée (!)	1 Jour (!)	2 jours ou WE (!)	Par Jour
Associations de La Membrolle (dans la limite de 3 x/an)	/	/	/	/
Particuliers de La Membrolle dès la 1 ^{ère} location et associations de La Membrolle au-delà de 3 fois/an	100 €	150 €	200 €	50 €
Particuliers et Associations hors Commune	173 €	288 €	403 €	50 €

(!) 50 % du tarif indiqué sera exigé à la réservation de la salle (en + des cautions indiquées) et non restitué en cas d'annulation de réservation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701519-20171019-DEL19102017b-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2017
Publication : 31/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE MAIRE,

Sébastien MARAIS

